Résolution sur la situation dans la péninsule coréenne

2010/2736(RSP) - 17/06/2010 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation dans la péninsule coréenne

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ADLE et ECR.

La résolution note que les tensions dans la péninsule coréenne ont considérablement augmenté depuis le naufrage du Cheonan le 26 mars 2010, entraînant la perte tragique de 46 vies humaines. Elle précise qu' une enquête effectuée par une commission d'enquête internationale civile et militaire a conclu à l'existence d'éléments prouvant que le Cheonan a fait naufrage à la suite d'une explosion sous-marine extérieure provoquée par une torpille fabriquée en République populaire démocratique de Corée.

Catherine Ashton, Haute représentante/vice-présidente, a condamné le naufrage du Cheonan, estimant qu'il s'agissait d'un acte de haine profondément irresponsable.

Prenant acte des conclusions du rapport final de la commission d'enquête, **le Parlement condamne fermement le naufrage**, qu'il considère comme un acte de provocation contre la paix et la stabilité de la péninsule coréenne. Il exprime sa sympathie aux autorités de la République de Corée, aux familles des victimes et au peuple coréen, tout en se félicitant de la modération dont a fait preuve la République de Corée.

Le Parlement se dit déçu que **la Chine et la Russie** n'aient pas encore pris clairement position sur les conclusions du rapport final de la commission d'enquête, et demande à la Chine – membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies et principal partenaire commercial de la République populaire démocratique de Corée – d'user de toute son influence positive auprès de la République populaire démocratique de Corée pour veiller à éviter toute escalade dans le conflit.

Les députés se disent favorable à ce que la question soit portée devant le Conseil de sécurité des Nations unies par le gouvernement de la République de Corée.

La résolution appelle les deux parties à faire preuve de retenue, de n'épargner aucun moyen pour améliorer les relations intercoréennes et d'intensifier leur action pour promouvoir une paix durable et la sécurité de la péninsule coréenne.

Enfin, la Commission est invitée à **maintenir les programmes d'aide humanitaire existants** et à laisser ouverts les modes de communication avec la République populaire démocratique de Corée étant donné que ces programmes d'aide touchent directement aux conditions de vie de la population de la République populaire démocratique de Corée.